

Demande d'abrogation du décret sur le contrôle technique moto et sollicitation d'entretien

Envoyé par messagerie électronique
sur <https://www.ecologie.gouv.fr/contact>

François Durovray
Ministre délégué auprès de la ministre du Partenariat
avec les territoires et de la Décentralisation,
chargé des Transports

Monsieur le Ministre,

Tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter pour votre récente nomination au poste de ministre délégué chargé des Transports. Il est de rigueur de souligner l'importance de votre nouvelle fonction et je vous adresse mes vœux de réussite dans les responsabilités qui vous incombent désormais.

Cependant, c'est avec une certaine gravité que je vous écris aujourd'hui, en tant que citoyen et motard profondément affecté par le décret instaurant le contrôle technique des deux-roues motorisés. J'ose espérer que, sous votre mandat, vous saurez abroger ce décret sans délai, car il est source de colère et de frustration croissantes parmi les motards.

Cette frustration n'est pas seulement populaire, mais également institutionnelle. En effet, le contrôle technique (CT) a été désavoué en son temps par les députés et les sénateurs. Ainsi, ce n'est pas uniquement le peuple, mais bien aussi ses représentants qui ont exprimé leur opposition à cette mesure.

Les statistiques récentes démontrent que les motards, conscients des enjeux de sécurité, entretiennent déjà leurs véhicules avec soin, rendant ainsi ce contrôle technique superflu. De plus, il est important de rappeler la mobilisation massive d'avril dernier, où une grande majorité de motards ont exprimé leur rejet ferme de ce décret. En septembre, ces mobilisations se sont répétées, prouvant que l'adhésion au boycott prôné par la Fédération Française des Motards en Colère (FFMC) est largement suivie. Ce mouvement de désobéissance civile est corroboré par les chiffres des organismes tels que Dekra, qui montrent que très peu de motards se sont soumis à ce contrôle, en dépit des obligations imposées.

De plus, au-delà de l'inefficacité apparente de cette mesure, il est essentiel de rappeler que le décret actuel est juridiquement contestable. En effet, des mesures alternatives au contrôle technique moto ont été choisies dès le 24 novembre 2021, rendant ce décret illégal.

Je tiens à vous informer que j'ai déjà saisi le Conseil d'État sur cette question et que j'ai détaillé dans une première version de mes conclusions les raisons de mon opposition à ce texte. Je vous encourage vivement à en prendre connaissance pour avoir une vision plus approfondie de ce dossier.

Avant de continuer toute procédure judiciaire, il me semble impératif d'entamer de nouveau une négociation amiable auprès de vous. C'est pourquoi, par le présent courrier, je sollicite un entretien personnel avec vous, afin que nous puissions échanger de vive voix sur ce sujet brûlant. Une telle démarche éviterait, je l'espère, de porter une seconde version de mes conclusions devant le Conseil d'État, et d'arrêter les dépenses publiques sur ce sujet pour l'économie de tous.

Je vous prie donc de bien vouloir accéder à ma demande et d'abroger le décret relatif au contrôle technique moto ainsi que toute autre action associée. Je ne doute pas que vous saurez prendre cette décision avec la raison et la justesse qu'impose votre nouvelle fonction.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à Bruxelles, le 25/09/2024,

Yoann SIMON



Yoann SIMON

directive201445ue
@cloudma.fr

+32 2 315 09 05
(Bruxelles)

Votre réf : N° 490311

Monsieur Yoann SIMON c/
PREMIER MINISTRE

Affaire suivie par :
Mme Allain

Défenseur et intégrateur du
logiciel libre, Membre de
l'April.org



Auto hébergeur
CHATONS.org



Donneur pour
la Quadrature du NET

